



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**mémo-presse**  
*mardi 14 janvier 2020*

## SOMMAIRE

|  |     |
|--|-----|
| Mardi 14 janvier à Bayonne : signature du contrat d'attractivité "Pays Basque" ..... | p.2 |
| Le contrat d'attractivité "Pays Basque" .....  | p.3 |
| Le territoire néo-aquitain entièrement couvert par 51 contrats .....                 | p.6 |

Contacts presse :

Région Nouvelle-Aquitaine : Rachid Belhadj  
05 57 57 02 75 / [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)

Communauté Pays Basque : Bénédicte Saint-André  
05 59 44 77 68 / [b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr](mailto:b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr)



**communiqué de presse**  
*mardi 14 janvier 2020*

## **Mardi 14 janvier à Bayonne : signature du contrat d'attractivité "Pays Basque"**

**Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et **Jean-René Etchegaray**, président de la Communauté Pays Basque, **ont signé le contrat d'attractivité "Pays Basque" le mardi 14 janvier à midi dans le bâtiment d'Akira Technologies, à la Technocité de Bayonne (6 rue Joseph-Szydlowski).**

Cette signature est intervenue après **l'inauguration de la nouvelle usine d'Akira Technologies, entreprise accompagnée par le Conseil régional dans le cadre de l'axe relatif à la transition écologique et énergétique du territoire**, au sein de ce contrat d'attractivité "Pays Basque". L'entreprise est également soutenue par l'Agglomération, dans le cadre de sa stratégie de développement économique.

Avec 158 communes regroupées en son sein et près de 318 000 habitants sur un territoire épousant les contours de l'intégralité de la partie française du Pays Basque, **la Communauté Pays Basque est le deuxième Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) le plus important du territoire néo-aquitain.**

Adopté par les assemblées délibérantes de la Région et de la Communauté Pays Basque en décembre dernier, **ce contrat d'attractivité est fondé sur une vision partagée des enjeux de développement du territoire, autour de six axes stratégiques et accompagne plusieurs projets structurants, dont :**

- la promotion des nouvelles motorisations à faible émission ;
- des études sur le "Réseau express basque" et les nouvelles haltes ;
- la création d'un atelier de l'espadrille à Mauléon-Licharre ;
- la création de trois maisons de santé pluri-professionnelles à Tardets-Sorholus ; Saint-Palais et Mauléon-Licharre ;
- la création d'un centre d'évocation jacquaire à Ostabat ;
- l'accompagnement du projet de création du Parc naturel régional "Montagne basque" ;
- le développement de la plateforme technologique de textile intelligent au Centre européen des textiles innovants (Ceti) à Saint-Jean-de-Luz.

Ce contrat de territoire fait partie des 51 qui ont été élaborés par le Conseil régional et qui couvrent désormais l'intégralité du territoire régional. Il constitue une feuille de route du partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Pays Basque sur la période 2020-2022.

## Le contrat d'attractivité "Pays Basque"

### ➤ **La Communauté d'agglomération Pays Basque**

Situé en limite sud-ouest de la Nouvelle-Aquitaine, à la frontière de l'Espagne, **le territoire de la Communauté d'agglomération Pays Basque** couvre l'ouest du département des Pyrénées-Atlantiques. Il **compte près de 318 000 habitants, répartis sur 158 communes réunies en un unique Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)**. Après Bordeaux Métropole, **il s'agit du deuxième EPCI le plus important sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.**

### ➤ **Analyse socio-économique du territoire**

**Les principales caractéristiques issues de l'analyse socio-économique** par les moteurs de développement du territoire sont les suivantes :

- un territoire fortement polarisé entre le littoral et la montagne basque, le milieu urbain et rural ;
- une extraordinaire diversité de paysages - l'une des grandes richesses du Pays Basque - qu'il convient de préserver et de valoriser ;
- des revenus productifs exportateurs, bien que sous-représentés, qui sont significatifs comparés à ceux d'autres territoires à vocation touristique, et qui se singularisent par leur progression ;
- une croissance démographique globalement forte qui bénéficie de plus en plus à des communes de l'intérieur ;
- une forte attractivité touristique et démographique ;
- une situation sociale favorable.

Le territoire dispose d'un modèle de développement de type "touristique", qui traduit une spécialisation *a priori* des modalités de fonctionnement socio-économique du territoire, liée à sa forte attractivité touristique. La réalité est plus nuancée. **Les revenus productifs exportateurs**, bien que sous-représentés, **sont significatifs comparés à ceux d'autres territoires à vocation touristique et se singularisent par leur progression.**

Les pensions de retraites pèsent d'un poids conséquent, même s'il est moins élevé qu'en moyenne dans les territoires de structure comparable. Les revenus pendulaires se situent dans la moyenne. Ces trois bases constituent des leviers complémentaires importants dans le processus de captation de revenus.

**Le modèle de développement du territoire traduit des modalités de fonctionnement plutôt diversifiées.** Le modèle apparaît porteur sur le plan économique et social. Le territoire compte 50 219 établissements, chiffre en progression de 15 % en 5 ans et 150 212 emplois, chiffre en progression de 7 % en 5 ans. 37 % des établissements du territoire sont liés à la sphère productive ainsi que près d'un tiers (30 %) des emplois. 0,6 % des établissements comptent plus de 50 salariés et génèrent 28 % des emplois, et 96 % des établissements ont moins de 10 salariés et représentent 48 % des emplois. Quatre établissements comptent plus de 500 salariés : Dassault (construction aéronautique et spatiale), Quiksilver (commerce d'habillement), la Clinique Belharra et Onet Services (activités de nettoyage).

## ➤ **Six axes stratégiques de développement**

La stratégie de développement du territoire Pays Basque s'articule autour des six axes majeurs du projet communautaire. Le programme d'actions du contrat, conjointement élaboré entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Pays Basque, identifie les actions nécessaires à la réalisation des objectifs.

### **1 - mieux maîtriser l'attractivité et l'accueil dans le territoire ;**

La croissance démographique demeure globalement forte et bénéficie à de plus en plus de communes de l'intérieur. Même si de rares territoires restent en marge de cette dynamique, partout la question de l'accueil s'impose.

Parmi les projets-clés, figurent :

- promouvoir les nouvelles motorisations à faible émissions ;
- mener des études sur le Réseau Express Basque et nouvelles Haltes ;
- créer un atelier de l'Espadrille à Mauléon-Licharre.

### **2 - réduire les inégalités sociales et territoriales ;**

Dans un territoire marqué par une forte pression foncière, les questions de l'accès au logement et aux transports, aux services, aux zones d'emplois cristallisent les inégalités sociales qui, si elles sont en deçà des moyennes nationale et régionale, n'en demeurent pas moins importantes.

Parmi les projets-clés, figurent :

- créer trois Maisons de santé pluri-professionnelles à Tardets-Sorholus, Saint-Palais et Mauléon-Licharre ;
- implanter un centre multi-services à Larceveau.

### **3 - préserver les biens communs, les paysages et les patrimoines ;**

L'extraordinaire diversité des paysages est l'une des grandes richesses du Pays Basque, qu'il convient de préserver et de valoriser. Ces biens communs sont également immatériels et participent de la définition du territoire : langue basque, tissu associatif, etc.

Parmi les projets-clés, figurent :

- accompagner le projet de création du Parc naturel régional sur la Montagne Basque ;
- initier une stratégie patrimoniale et paysagère à l'échelle de la Communauté Pays Basque.

### **4 - développer et soutenir l'innovation au service de la mutation des moteurs économiques ;**

L'économie est en pleine croissance et mutation et repose sur deux piliers générateurs d'emplois : résidentiel d'une part (services, commerces, tourisme) et filières productives d'autre part (huit domaines d'activités stratégiques : artisanat de production, croissance bleue, aéronautique/mécanique, robotique, agri-agroalimentaire, construction durable, numérique, santé, logistique). Ce mouvement s'intensifie grâce à des entrepreneurs qui innovent pour intégrer les nouvelles aspirations sociétales, territoriales et environnementales.

Parmi les projets-clés, figurent :

- développer la plateforme technologique de textile intelligent à Saint-Jean-de-Luz ;
- l'accompagnement des artisans et commerçants en Pays Basque intérieur, via une opération collective de modernisation (OCM).

## **5 - développer les alliances territoriales et transfrontalières ;**

Ces dynamiques socio-économiques ne s'arrêtent pas aux limites des pôles territoriaux ni aux limites du Pays Basque. Elles prennent place dans un processus plus large : celle de la montée en puissance des interdépendances fonctionnelles, économiques et sociales.

Parmi les projets-clés, figurent :

- créer un Centre d'évocation jacquaire à Ostabat ;
- développer les lieux d'intermodalité avec la poursuite de l'aménagement des Pôles d'échanges multimodaux (PEM) et l'accessibilité des voyageurs aux gares nationales du Pays Basque.

## **6 - accompagner la transition écologique et énergétique du territoire.**

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de ressources, la nécessité d'un changement de nos modèles d'aménagement s'impose. Il s'agit aussi d'accélérer le passage d'un modèle carboné à un modèle plus sobre et plus autonome énergétiquement.

Parmi les projets-clés, figurent :

- développer des espaces logistiques durables : mettre en œuvre le programme pluriannuel de développement des infrastructures ferroviaires du Centre européen de fret (CEF) de Mouguerre ;
- développer le Port de Bayonne par des infrastructures performantes au service des entreprises.



*Le col d'Iparlatze, à Lantabat. © P.L./Région Nouvelle-Aquitaine*

## **Le territoire néo-aquitain entièrement couvert par 51 contrats**

Onze nouveaux contrats de territoires situés dans la région Nouvelle-Aquitaine ont été adoptés par le Conseil régional en séance plénière le 16 décembre dernier, **portant à 51 le nombre de contrats finalisés.**

Cas particulier à l'échelle nationale, **la contractualisation néo-aquitaine couvre l'ensemble du territoire régional, traduisant la volonté de la Région de mieux appréhender les dynamiques territoriales à l'œuvre, d'impulser une dynamique de construction et de valoriser les atouts de tous les territoires.**

Convaincue qu'il est urgent de résorber le sentiment de déclassement territorial, de redonner du sens à la fonction de centralité au sein du territoire, aux bourgs et petites villes, de la nécessité de dépasser les logiques de concurrence entre les territoires, de favoriser les synergies entre le monde rural et le monde urbain, la Région s'engage dans la mise en œuvre d'une action publique volontariste de proximité.

### **➤ Deux objectifs majeurs de la politique régionale de contractualisation**

**La politique contractuelle territoriale poursuit deux objectifs majeurs :**

- soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la formation et de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables, notamment en matière de santé ;
- exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

### **➤ Les sept grands axes de la contractualisation régionale**

**Les sept grands axes de la politique régionale de contractualisation** avec les territoires sont :

- la construction entre Région et territoires de projets : depuis l'élaboration du diagnostic territorial, jusqu'à l'élaboration du plan d'actions, en passant par le partage d'une vision commune des enjeux de développement du territoire et de la stratégie à déployer ;
- la possibilité de compléter le diagnostic par une réflexion stratégique et prospective du développement du territoire, en identifiant les facteurs de changements et d'inertie ;
- la recherche de solidarités infra-territoriales et le renforcement de coopérations entre territoires de contractualisation ;
- la transversalité : le contrat permet de disposer d'une vision transversale et dynamique de l'investissement régional sur un territoire pour les trois ans à venir. Les pôles et directions opérationnelles de la Région ont ainsi été sollicités sur chaque contrat pour émettre un avis quant à l'opportunité et l'éligibilité des actions proposées, mais aussi pour enrichir la stratégie ;
- la proximité : par le rôle-pivot de l'élu de territoire référent et du chargé de mission territorial ;
- l'adaptabilité : si une méthode-type a été proposée, chaque territoire a fait l'objet d'une méthode-projet ajustée, pouvant notamment donner lieu à une concertation peu ou prou élargie ;
- une méthode "flash" pour aboutir en quelques mois à une stratégie partagée et définir les fondements d'un accompagnement des projets structurants sur les trois années à venir.